

Réunion des délégués des parents d'élèves à la Mairie

Saint Germain en Laye le 29 mars 2013

Présents

Pour la municipalité :

M. Lamy
Mme de Cidrac
Mme TEA
M. Lansiard

M. Shu
Mme Hugo
Mme Dubarry

Pour l'école primaire Giraud Teulon :

Catherine Magallon
Isabelle Cortes
Géraldine Ash

Consensus

1. Choix du mercredi
2. Choix de l'hypothèse 2 : mardi et vendredi qui concentreraient les activités péri éducatives de 15 h à 16h30 et le reste ne change pas.

Le niveau des activités péri-éducatives

L'objectif de la réforme est de diminuer la fatigue des enfants. Sachant que la durée de travail en classe est inchangée et que l'on ajoute des activités péri éducatives, il ne faut pas que ces activités soient trop poussées. Les activités proposées seront donc des initiations. La mairie mettra un dialogue en place avec les associations qui devront fournir des prestations différentes de celles qu'elles ont l'habitude de fournir : remplacer l'apprentissage par l'initiation.

Les activités péri-éducatives proposées par la mairie en élémentaire

Dans les écoles élémentaires, les activités péri éducatives seront des combinaisons d'animations proposées par les associations et par les services de la mairie.

1 Ateliers sportifs

- initiation découverte de sport (éveil aux arts martiaux, tennis, rugby, escrime, hockey...)
- Parcours sportifs

2 Ateliers arts plastiques

- découverte culturelle (peinture, sculpture, ...)
- Organisation de sorties culturelles en partenariat avec l'école
- Calligraphie

3 Ateliers ludothèque

- Jeux de société éducatifs
- Jeux d'observation

4 Ateliers d'éveil musical

- Chorales, création de chansons
- Initiation aux différents styles de musique

5 Ateliers d'éveil à la citoyenneté

- Initiation ludique aux institutions républicaines
- Rencontres avec des élus, participation aux projets de la ville en lien avec le CMJ

6 Ateliers autour du livre et du conte

- Création de contes, découvertes d'auteurs ou de romans
- Lecture de pièces de théâtre
- Critiques littéraires
- Découverte des bibliothèques du quartier

Questions auxquelles il faut répondre :

1. Quel va être le contenu des activités proposées ?
2. L'encadrement sera-t-il suffisant ? (recrutements importants à réaliser)
3. Quelle est la capacité, groupe scolaire par groupe scolaire, pour la mise en œuvre de ces activités ?

PEDT : cadre général qui pourra être décliné dans les écoles. Le contenu du projet éducatif est proposé par le maire et validé par l'inspection académique.

Pour tout ce qui concerne les activités, qui **finance** ? réponse : La mairie. Donc les impôts.

Le maire ne souhaite pas parler d'argent mais du bien être des enfants.

Il existe des partenariats avec des entreprises du jouet, pourquoi ne pas les appliquer ? Le maire n'y est pas opposé à condition que toutes les écoles soient traitées de la même manière.

Le nombre d'enfant par activité sera variable en fonction des activités et des inscriptions aux activités.

Recrutement et formation des intervenants extérieurs

- Inquiétude des parents : il faut un grand nombre d'animateurs. Il reste peu de temps, comment faire pour les recruter ? Le cas de Chambourcy est cité par des parents : des locaux sont disponibles et la volonté d'appliquer la réforme dès 2013 est forte. Cependant, Chambourcy envisage un report de la réforme en 2014 du fait du manque de candidats à leur recherche de personnels. Les parents s'interrogent également sur la formation des animateurs. Cette nécessité de formation est très prégnante pour la mairie.
- La réussite dépendra de la quantité et de la formation des personnes qui seront recrutées. Le recrutement sera difficile et la mairie n'est pas en mesure de dire aujourd'hui s'il sera possible de recruter l'ensemble du personnel nécessaire en 2013. Ce sera sans doute plus difficile pour 2014. Sur les animateurs déjà employés, certains pourraient être embauchés à plein temps. La mairie envisage également de faire appel à certaines personnes qui travaillent dans des associations subventionnées par la ville et dont le personnel est bien connu des services de la mairie. Il faudra doubler le volume donc il existe une inconnue pour trouver ces personnes là. La quantification des intervenants nécessaire varie en fonction des groupes scolaires.
- Il n'y aura pas d'emplois jeunes, on ne laisse pas nos enfants à des personnes en difficulté.
- Leurs compétences : tous n'auront pas le BAFA. il y aura un panachage entre animateurs et intervenants. Il y a des quotas réglementaires : 50% doivent avoir le BAFA.
- Pour les maternelles : interrogation au sujet de l'utilisation des ATSEM = valoriser leur travail sur le temps des activités péri éducatives.

Sur les rythmes scolaires :

- La mairie a demandé aux écoles ce qu'elles pensaient des rythmes proposés. L'IEN (inspectrice de l'éducation nationale) a centralisé les réponses. 13 écoles se sont exprimées auprès de l'IEN : 11 sont d'accord pour la proposition 2, une pour la proposition 1 et une qui a proposé une nouvelle tranche horaire.
- Selon certains parents, la durée d'une heure trente semble trop longue pour les maternelles. La mairie connaît bien les rythmes des enfants car elle les gère en centre de loisir et en accueil du soir.
- Aucune disposition particulière pour les maternelles n'est prévue dans les textes. Il ne semble donc pas possible de demander une dérogation pour ne pas appliquer la réforme aux maternelles.
- Répartir dans la semaine des activités péri-éducatives entre différentes écoles n'est pas envisageable car toutes les écoles auraient des horaires différents. Par ailleurs, l'IEN précise

que cela poserait des difficultés à la fois pour les enseignants à temps partiel et pour la gestion des remplacements.

- Discussion sur le raccourci du temps de midi : pas possible selon le maire car on remettrait en cause la cantine pour tous, ce qui a été difficile à mettre en place.

Inscription aux activités : Au moment où les formulaires d'inscription annuels seront envoyés, les activités seront décrites. Attention, ce n'est pas à la carte, les enfants seront inscrits ou pas, ils ne pourront pas choisir. L'inscription se fait pour le cycle complet : le but est l'initiation, donc il s'agit de leur faire découvrir des activités qu'ils n'auraient pas forcément choisies à la base.

Pour la question des locaux

- il n'y a pas eu de concertation avec les écoles compte tenu du délai. La mairie rappelle qu'elle connaît les locaux et les points durs. On ne va pas commencer à construire des locaux qui ne vont servir que 2 fois 1h30 par semaine. Il va y avoir des habitudes à changer pour les enseignants qui devront laisser leur classe.
- Les parents soulèvent le problème du **ménage des salles de classe** si les activités s'y déroulent. Ils rappellent le cas des sols qui ne pouvaient être nettoyés car il y a des chaises et lorsque les chaises avaient été montées sur les tables pour que les sols puissent être nettoyés, c'étaient les tables qui n'étaient plus lavées car les chaises étaient dessus. Comment sera fait le ménage après une activité peinture ou sculpture ?
- Certains parents rappellent que dans certaines écoles, des **affaires personnelles** d'enfants ont été déplacées ou dérobées au moment des études lorsque les enfants sont regroupés dans des salles qui ne sont pas leur salle de classe habituelle.
- Les locaux de l'IUFM, peuvent-ils être ouverts aux écoles ? Une demande est prévue auprès du conseil général.
- Les parents demandent s'il est possible d'utiliser les locaux des cantines et de proposer des activités cuisine qui n'ont pas été proposées par la mairie.

Pourquoi ne pas définir une **école pilote élémentaire et maternelle**, pour roder le système dès cette année ? La mairie y a pensé mais a priori il n'est pas possible de le faire et il faudrait également trouver 1 ou 2 écoles volontaires. C'est au niveau de la commune que le passage doit se faire ou pas.

Conservatoire : pas d'intervention possible des personnels du conservatoire car leurs emplois du temps sont déjà complets. De nombreuses autres associations se sont manifestées.

Conclusions :

La concertation va continuer. Elle va s'accélérer, si la décision est prise d'une mise en place de la réforme à la rentrée 2013 et elle se poursuivra sinon.

Le maire souhaite connaître l'avis des fédérations et des parents d'élèves indépendants. Nous avons exprimé un souhait de report en 2014, tout comme la PEEP et l'ENAP. Seule la FCPE a émis un avis partagé.

Le maire retient le gros travail effectué par les services de la mairie. Il a bien noté l'avis des fédérations et des parents indépendants, et précise qu'il en tiendra compte pour sa réflexion et sa décision. Un mail d'information de sa décision sera envoyé mardi par Mme de Cidrac.